

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances Publiques de Morlaix
PTGC – antenne de Morlaix
place du Pouliet – CS 27907
29679 Morlaix cedex
Téléphone : 02 98 88 91 54
Mél. : ptgc.finistere.morlaix@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
Réception : 8h30-12h sans RDV - 13h30-16h avec RDV
sauf les mercredi et vendredi après-midi
Affaire suivie par : Claudine MAZE
Téléphone : 02 98 88 91 54

Réf. : 6210 REM GUIMAEAC

Morlaix, le 30 septembre 2020

Objet : communication du remaniement de la commune de Guimaec

Madame, Monsieur,

Comme vous en avez été informé(e), un remaniement a été effectué afin d'améliorer la qualité du plan cadastral de la commune de Guimaec.

Cette opération a donné lieu à :

- la confection d'un plan nouveau après délimitation des parcelles avec le concours des propriétaires : ce plan sera consultable dans votre mairie, dans la salle du conseil, du 30 septembre 2020 au 30 octobre 2020 aux horaires d'ouvertures habituels : le matin de 9h00 à 12h00 du lundi au samedi, l'après-midi de 14h à 17h les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, ainsi que sur le site internet de votre commune ;
- une nouvelle numérotation des parcelles ;
- un nouveau calcul de leur surface.

Vous trouverez ci-joint un relevé 6210 REM en deux exemplaires (l'un est à conserver par vos soins, l'autre sera à nous renvoyer signé et annoté de vos observations éventuelles) comportant les informations suivantes :

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE	
AP 1802	AP 193	AP 1802	AP 193
PROPRIÉTAIRE EN INDIVISION	PROPRIÉTAIRE EN INDIVISION	PROPRIÉTAIRE EN INDIVISION	PROPRIÉTAIRE EN INDIVISION
Ancien numéro de parcelle	Nouveau numéro de parcelle		Nouvelle surface de la parcelle

Je vous invite à :

- examiner très attentivement ces informations qui constitueront, sauf demande de modification de votre part, la base de la nouvelle documentation cadastrale ;
- à archiver votre exemplaire du relevé 6210REM avec votre acte d'acquisition.

Si vous avez des interrogations, je vous invite à téléphoner à **Madame Claudine MAZE** au **02 98 88 91 54** qui pourra vous renseigner ou vous proposer une date de rendez-vous avec le géomètre du secteur

dans nos locaux au Centre des Finances Publiques de Morlaix (place du Pouliet), entre le 20 octobre 2020 et le 26 octobre 2020. Vous pouvez également nous adresser une demande de RDV par mail à l'adresse suivante : ptgc.finistere.morlaix@dgfip.finances.gouv.fr. Ce rendez-vous devra nécessairement avoir lieu dans le respect des gestes barrières applicables dans les administrations et les lieux publics clos : port du masque obligatoire, nettoyage préalable des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique, limitation à une personne reçue par famille.

Je vous remercie de bien vouloir me renvoyer le relevé 6210REM daté et signé par vos soins **avant le 31 octobre 2020** : soit en le déposant dans votre mairie qui nous le transmettra, soit en le postant à l'adresse suivante : Centre des Finances Publiques PTGC – Place du Pouliet CS 27907 – 29679 MORLAIX CEDEX.

Vous trouverez ci-dessous, les réponses aux principales questions qui nous sont habituellement posées.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjointe du Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale,
Mélanie Bresson

Principales questions posées

Différence de surface entre la situation ancienne et la situation nouvelle:

Le remaniement du cadastre a été décidé dans votre commune en raison de la qualité insuffisante du plan. La confection du nouveau plan a été réalisée à partir de levés topographiques effectués sur le terrain. Le géomètre du cadastre a utilisé des appareils modernes et fiables pour effectuer des relevés et des mesures, qui ont permis la mise en place des limites parcellaires. Dès lors, le plan remanié bénéficie d'une très bonne précision.

Cette même qualité se retrouve dans le calcul de la superficie de chaque parcelle, qui est informatisé et automatisé.

La représentation du plan étant nouvelle, le calcul de surface étant refait, il est inévitable de rencontrer des différences entre l'ancienne et la nouvelle superficie, et par conséquent, entre la contenance indiquée sur votre titre de propriété et celle indiquée sur le relevé parcellaire qui vient de vous être envoyé.

En revanche, si vous détenez un plan d'arpentage établi par un géomètre expert qui fait apparaître une surface arpentée différente, nous appliquerons cette surface.

Indivision :

- Pour des raisons techniques, seuls deux indivisaires peuvent être notés sur le relevé 6210REM : **les droits de propriété ne se trouvent nullement affectés par les opérations de remaniement.**

- Les personnes mariées sous le régime de la communauté légale sont considérés comme des indivisaires.

Gratuité :

J'attire votre attention sur le fait que **les travaux de remaniement sont gratuits** pour les propriétaires. Il est donc inutile de nous adresser en retour un chèque dont le montant correspondrait au total des surfaces mentionnées au bas de votre relevé 6210 REM.

Signification des principaux signes de mitoyenneté :

Mur	mitoyen		Clôture	mitoyenne	
	non mitoyen			non mitoyenne	
Fossé/Talus	mitoyen		Haie vive	mitoyenne	
	non mitoyen			non mitoyenne	